

## AMNESTY INTERNATIONAL - DECLARATION PUBLIQUE

30 août 2019 AMR 23/0962/2019 AILRC-FR

# L'ÉTAT COLOMBIEN DOIT VEILLER AU RESPECT DES DROITS DES VICTIMES DU CONFLIT ARMÉ

Amnesty International a pris connaissance de la déclaration diffusée par d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) indiquant qu'ils comptaient de nouveau recourir à l'usage de la force armée. L'organisation rappelle que tout groupe armé d'opposition a pour obligation de respecter la vie des civils et doit s'abstenir de prendre des otages. D'autre part, en situation de conflit armé, toutes les parties au conflit doivent respecter scrupuleusement le droit international humanitaire.

Un accord de paix avait été conclu en vue de mettre fin à un conflit armé qui a duré plus de 50 ans et entraîné la mort d'au moins 220 000 Colombiens et Colombiennes, ainsi que le déplacement interne forcé de près de 7 millions de personnes. Une éventuelle résurgence de mouvements de guérilla comme celui des FARC pourrait approfondir les niveaux de violence qui affectent directement la jouissance par la population civile de ses droits humains.

Amnesty International rappelle également que les autorités colombiennes doivent respecter leurs obligations internationales en termes de vérité, de justice et de réparations pour les victimes du conflit armé, en plaçant le respect des droits fondamentaux de ces dernières au cœur de toute mesure ou de toute politique et en assurant la sécurité de la population civile.

### COMPLEMENT D'INFORMATION

Dans une vidéo publiée sur Internet le 29 août 2019, Iván Márquez, le dirigeant d'un groupe de dissidents des FARC, a annoncé reprendre la lutte armée contre le gouvernement colombien.